



Conseil de sécurité

Briefing sur la situation au Moyen Orient : Armes chimiques en Syrie

New York, le 6 mars 2023
Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

J'aimerais remercier la Haute Représentante aux Affaires de désarmement Madame Nakamitsu pour sa présentation.

La Suisse salue le fait que certains membres de l'Equipe d'évaluation des déclarations aient pu se rendre en Syrie du 17 au 22 janvier. Ces membres y ont mené des activités limitées, y compris des visites sur site et des échanges logistiques et administratives avec les autorités. Nous sommes impatients de prendre connaissance de leur rapport, dont la publication est prévue juste avant la prochaine session du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques (OIAC), ce mois à la Haye.

La Suisse espère que cette visite puisse marquer le premier pas d'une coopération renouvelée et entière de la Syrie avec l'OIAC. Et nous souhaitons réaffirmer notre confiance en l'OIAC et à toutes ses missions, dont l'intégrité et le professionnalisme ne font aucun doute.

Comme les 193 Etats parties à la Convention, la Syrie est tenue d'accepter le personnel désigné par l'OIAC, de lui fournir un accès immédiat et sans entrave, ainsi que le droit d'inspecter tous les sites. Cette obligation a été explicitement réitérée dans la résolution 2118 de ce Conseil.

Cela fait presque dix ans que la Syrie, sous l'impulsion unanime de ce Conseil, a soumis à l'OIAC sa déclaration initiale en tant qu'Etat partie à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. A ce jour, 20 points de cette déclaration demeurent en suspens. Nous réitérons notre demande que la Syrie fournisse les réponses nécessaires au Secrétariat Technique de l'OIAC, conforme aux décisions des organes politiques de l'OIAC.

Monsieur le Président,

Les obligations découlant de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ont été violées à plusieurs reprises en Syrie. L'OIAC l'a rappelé à ce Conseil le mois passé en présentant le rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification sur l'attaque survenue à Douma en avril 2018, qui conclut qu'il « existe des motifs raisonnables de croire » que les auteurs de cette attaque faisaient partie de l'armée de l'air de la République arabe syrienne au moment des faits.

Notre sécurité collective, dont ce Conseil est le garant suprême, se base sur notre ferme opposition à tout emploi et toute prolifération d'armes de destruction massive, dont les armes chimiques. Ainsi, la Suisse demande à ce que les auteurs des attaques chimiques en Syrie répondent de leurs crimes.

Plus généralement, notre sécurité collective dépend du plein respect du droit international par tous, en toutes circonstances. Ainsi, nous saluons la coopération formelle entre l'OIAC et le Mécanisme international, impartial et indépendant pour la Syrie. Elle constitue un rouage important vers l'application de la résolution 2118 de ce Conseil et le droit international, qui comprend également l'établissement des responsabilités et la reddition des comptes.

Ceci inclut notamment la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, tout comme les autres règles du droit international humanitaire, qui ont comme principal objectif de préserver un minimum d'humanité dans les conflits armés, en sauvant des vies et en atténuant les souffrances.

Je tiens à réaffirmer ici notre objectif commun : empêcher l'utilisation des armes chimiques par qui que ce soit, à n'importe quel moment et dans n'importe quelles circonstances.

Merci pour votre attention.

Unofficial Translation

Mr. President,

I would like to thank the High Representative for Disarmament Affairs, Ms Nakamitsu, for her presentation.

Switzerland welcomes the fact that some members of the Declarations Assessment Team were able to visit Syria from 17 to 22 January. These members carried out limited activities, including site visits and logistical and administrative exchanges with the authorities. We look forward to their report, which is due to be published just before the next session of the Executive Council of the Organisation for the Prohibition of Chemical Weapons (OPCW) this month in The Hague.

Switzerland hopes that this visit can be the first step towards Syria's renewed and full cooperation with the OPCW. And we wish to reaffirm our confidence in the OPCW and all its missions, whose integrity and professionalism are beyond doubt.

Like the 193 States Parties to the Convention, Syria is obliged to accept OPCW-designated personnel, to provide them with immediate and unhindered access, and the right to inspect all sites. This obligation was explicitly reiterated in Resolution 2118 of this Council.

It has been almost ten years since Syria, at the unanimous instigation of this Council, submitted its initial declaration to the OPCW as a State Party to the Chemical Weapons Convention. To date, 20 points of this declaration remain outstanding. We reiterate our request that Syria

provide the necessary responses to the OPCW Technical Secretariat in accordance with the decisions of the OPCW's political bodies.

Mr. President,

The obligations under the Chemical Weapons Convention have been repeatedly violated in Syria. The OPCW recalled this to the Council last month with the report of the Investigation and Identification Team on the attack in Douma in April 2018, which concludes that "there are reasonable grounds to believe" that the perpetrators were members of the Syrian Arab Republic's air force at the time of the attack.

Our collective security, of which this Council is the supreme guarantor, is based on our firm opposition to any use and proliferation of weapons of mass destruction, including chemical weapons. Thus, Switzerland demands that the perpetrators of the chemical attacks in Syria be held accountable for their crimes.

More generally, our collective security depends on full respect for international law by all, in all circumstances. We therefore welcome the formal cooperation between the OPCW and the International, Impartial and Independent Mechanism for Syria. It is an important step towards the implementation of Resolution 2118 of this Council and international law, which also includes responsibility and accountability.

This includes in particular the Chemical Weapons Convention, as well as other rules of international humanitarian law, which have as their main objective to preserve a minimum of humanity in armed conflicts, by saving lives and alleviating suffering.

I would like to reaffirm here our common objective: to prevent the use of chemical weapons by anyone, at any time and in any circumstances.

Thank you for your attention.